



Règlement de fonctionnement de la Ludoplay « Petite Enfance »

Référent de la Ludoplay : Tony Follador

Email : jeunesseselj@entrelacs-savoie.fr – 04.79.52.10.75

Le service Ludoplay Petite Enfance est ouvert à toutes les assistantes maternelles exerçant sur le territoire des communes d'Entrelacs, Saint-Ours et La Biolle ainsi que les deux multi-accueils de ce même territoire, à savoir Choubidou et La Farandole pour Entrelacs ; Les P'tits Pompons pour La Biolle.

1. L'inscription

Il est nécessaire de s'inscrire préalablement auprès du Service enfance jeunesse afin de connaître le nombre d'enfants ainsi que les âges de ces derniers. Le nombre de place est limité à 20 personnes dans le bungalow.

2. Les horaires

Le SEJ propose une ouverture par mois, les jeudis de 9h à 9h45 pour les assistantes maternelles et de 10h à 10h45 pour les crèches. Il est préférable de ne pas arriver après 9h10 car le temps de jeux des enfants sera réduit.

3. Le déroulement

La participation de l'adulte est obligatoire car l'enfant est un imitateur et s'il voit son assistante maternelle participer il osera plus facilement.

8h45-9h : accueil des enfants et des assistantes maternelles

9h : début du temps de jeux entre les assistantes maternelles et les enfants

9h35-9h45 : fin des jeux et rangements de ces derniers

9h45 : départ des assistantes maternelles et des enfants

9h45 – 10h15 : désinfection des locaux

10h15 – 10h25 : accueil des enfants des crèches et des accompagnatrices/teurs

10h25 : début du temps de jeux entre les accompagnatrices/teurs et les enfants

11h10 - 11h15 : fin des jeux et rangements de ces derniers

11h15 : départs des accompagnatrices/teurs et des enfants

11h15 – 11h45 : désinfection des locaux

4. Les Jeux

Les jeux sont fournis par le SEJ et le RAM, ils sont à la disposition des enfants et des personnes accompagnantes. Une quinzaine de jeux différents sont proposés, allant de 6 mois à 3 ans. Les jeux en tissu sont interdits et des jeux qui pourront être désinfectés seront privilégiés (plastique, bois...) en cette période de crise sanitaire.

5. Le lieu d'accueil

La Ludoplay petite enfance se déroule dans les bungalows du RAM, situés à côté l'école primaire des Allobroges, sur la Commune déléguée d'Albens. Le règlement du bungalow est le même que celui appliqué lors des activités du RAM. Ce lieu d'accueil permet d'avoir un univers, une ambiance dédiée à la petite enfance. De plus, ce lieu est un point de repère pour les enfants des assistantes maternelles qui connaissent déjà ce lieu.

6. Le rangement

A la fin de l'activité, il est important de ranger les jeux et que chacun participe à cette tâche avec un esprit d'entraide, de respect des autres et du matériel. Il est également important que les enfants participent au rangement afin d'apprendre.

7. La responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leur assistante maternelle elle-même autorisée par écrit par les parents ou sous la responsabilité des accompagnateurs/trices de la crèche. Une autorisation parentale (avec droit à l'image) sera demandée lors du premier temps d'activité.

8. Protocole Covid-19.

La ludoplay petite enfance se déroulera un jeudi matin par mois, avec deux créneaux. Un réservé aux assistantes maternelles de 8h45 à 9h45, et un autre réservé aux crèches de 10h15 à 11h15.

La salle devra être aérée avant l'arrivée des enfants. Les tables, les poignées et les jeux seront désinfectés également. Cependant les tables de change devront être désinfectées après chaque utilisation.

La capacité d'accueil à l'intérieur du bungalow sera limitée à 10 enfants et 4 adultes à la fois. Les adultes devront respecter au maximum la distanciation physique entre eux et les autres enfants.

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans le bungalow, un affichage permettra de le rappeler.





Chaque adulte et chaque enfant devra aller se **laver les mains avec du savon** au toilette **en arrivant**, ainsi que bien signaler leurs présences à l'animateur. De même au moment du départ, chaque jeune devra se **laver les mains avant de partir** et toujours signaler son départ. Nous avons aussi du gel hydro alcoolique dans la salle si besoin mais le lavage des mains au savon est à privilégier.

Les enfants et les adultes devront ranger les jeux utilisés 15 min avant leurs départs, afin de désinfecter ce qu'ils auront utilisé avec une lingette et du produit désinfectant (adultes et animateur). Les produits seront fournis par la mairie d'Entrelacs.

L'animateur désinfectera ensuite l'ensemble du mobilier (tables, chaises, armoires, poignées, toilette...). Le bungalow sera aéré 15 minutes avant et pendant l'activité. Et du spray assainissant sera appliqué entre les deux groupes.

Les sacs personnels seront laissés à l'entrée de la salle sur les portes manteaux. Les objets transitionnels (doudou...), les tétines de l'enfant et un biberon d'eau seront autorisés.

Les assistantes maternelles et crèches ne doivent pas venir si l'enfant ou les adultes ont une température supérieure ou égale à 38°, et / ou en présence de signe(s) évocateur(s) du virus.

Principes éducatifs :

- ✓ Développer l'éveil, l'envie et la découverte du jeu
- ✓ Le jeu n'est pas une compétition
- ✓ Ne pas obliger l'enfant à participer mais savoir l'inciter, lui laisser son rythme
- ✓ Ne pas faire à la place de l'enfant, mais l'accompagner
- ✓ L'importance du jeu libre (toujours sous le regard attentif de son accompagnatrice/teur !)
- ✓ La Ludoplay est un lieu de respect, d'entraide et de partage (interdiction de juger les enfants, dévaloriser les parents)
- ✓ Pour des questions administratives, merci de prendre rendez-vous en dehors des séances de jeux afin que l'animateur soit disponible pour le groupe et les enfants.
- ✓ **Le téléphone portable doit être sous silence et les appareils photos utilisés exceptionnellement.** Pour le respect de tous, nous vous demandons d'anticiper et de téléphoner en dehors des temps de jeux.

Fait à Entrelacs, le 02 octobre 2020
Jean-François BRAISSAND
Maire d'Entrelacs



